



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le lundi 12 décembre 2022

Les décisions de la Commission permanente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Les élus et les élus de l'assemblée départementale se sont réunis en commission permanente lundi 5 décembre. 78 dossiers ont été examinés. Focus ici sur 4 sujets de délibération et sur les principales décisions en bref.

CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES

Six nouveaux projets soutenus au titre du dispositif « Bourgs centres »

Depuis 2019, la stratégie « Bourgs centres » a pour vocation de renforcer l'attractivité des villes du département jouant un rôle de centralité. En améliorant le cadre de vie des habitants (habitat, services de proximité, espaces publics...) et en favorisant la transition écologique, les investissements du Conseil départemental jouent un rôle clef dans la revitalisation des territoires. Ainsi, les projets de reconversion de l'ancien cinéma à Auboué, d'aménagement d'un parking et d'un cheminement piéton à Vézelize, d'aménagement de la porte de Franchepré à Joeuf et de réhabilitation du parc municipal Fernand Collignon à Léxy, mais également les études de transformation de la halle en équipement multiculturel de Colombey-les-Belles et d'aménagement des bords de Seille à Nomeny bénéficieront chacun d'une subvention, représentant un montant total de 550 000 €, en complément de l'accompagnement de l'agence technique Meurthe & Moselle Développement 54 (MMD54) et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 54).

AUTONOMIE

De nombreuses actions soutenues et déployées en faveur des proches aidants

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie a défini comme prioritaire dès 2020 le développement des actions à destination des proches aidants, en ciblant les initiatives centrées sur un soutien psychosocial individuel, la sensibilisation et l'information des publics concernés et les actions collectives. Au titre de l'année 2022, 43 projets ont été retenus représentant un financement total de 637 878 € aux 34 porteurs de projets. Parmi eux, l'association Label VIE recevra une subvention de 100 000 € pour développer des ateliers de prévention de la perte d'autonomie en priorisant les jeunes, les plus isolés et les proches aidants. Les plateformes Nord et Sud d'accompagnement et de répit (PFR) recevront chacune une subvention de 120 000 € pour accompagner leurs actions autour de la prévention, de l'accompagnement psychosocial et de la communication.

CITOYENNETÉ

Expérimentation de nouvelles formes de participation citoyenne

Le Conseil départemental veut promouvoir et soutenir les partenaires et les associations qui souhaitent expérimenter de nouvelles formes de citoyenneté, pour laisser plus de place aux usagers et aux citoyens. Tout en s'articulant autour des grandes questions de société, ces initiatives doivent contribuer à faire participer largement les citoyens à l'action publique, à s'ancrer dans leur territoire, à faire société, en adoptant des méthodes innovantes et collaboratives. Un Fonds de 95 500 € a été voté en ce sens. Pour exemple, la Fédération des Foyers Ruraux de Meurthe-et-Moselle bénéficiera d'une subvention de 10 000 € pour son projet « Village en transition » qui a pour objectif d'essaimer une dynamique de transformation écologique, sociale et démocratique par le biais de la participation citoyenne et de l'éducation populaire.

SOLIDARITÉ – PARENTALITÉ

Accompagner les parents des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, le Département s'est engagé par convention avec l'Union Territoriale Mutualiste Lorraine (UTML) et la Fondation des Aveugles et Déficiants Visuels (FADV) dans l'expérimentation « Parenthèse », un service d'accompagnement à la parentalité pour les personnes en situation de handicap (SAPPH). La Commission permanente a voté l'attribution d'une subvention de 85 000 € pour cette troisième année d'expérimentation. Ce projet innovant vise à informer et accompagner les personnes en situation de handicap dans leur projet parental, accompagner les femmes en situation de handicap dans le suivi de leur grossesse et dans leur parentalité quotidienne, et prévenir les situations de rupture parents-enfants.

La commission permanente en bref

SOLIDARITÉ – JEUNESSE

Le Conseil départemental a voté une subvention de 25 000 € à l'OHS pour la Maison Départementale des Adolescents (MDA). Il s'agit d'un lieu d'écoute, de conseils et d'accompagnement pour les jeunes de 11 à 25 ans, ainsi que pour leur famille et leurs proches. Tous peuvent y trouver des réponses à leurs préoccupations qu'elles soient physiques, psychiques, relationnelles, sociales, éducatives ou juridiques

SANTÉ

Le film documentaire sur la santé mentale, et plus particulièrement sur la schizophrénie, réalisé par l'association Air Davril Production va bénéficier d'une aide départementale de 3 000 €, sur l'enveloppe de soutien aux projets d'expérimentation santé et bien-être.

AIDES AUX PERSONNES EN SITUATION DE DETRESSE

La Commission a validé le renouvellement de la mise à disposition d'un travailleur social du Département au sein des services de gendarmerie. La présence de ce ou cette professionnelle permet d'assurer un accompagnement social complémentaire, dans l'intérêt des personnes victimes de violences conjugales et familiales, ou en situation de détresse et de vulnérabilité. Les situations de plus de 1 000 personnes (victimes, auteurs et enfants) ont ainsi été prises en charge en 2021.

COLLEGES

Dans le cadre de l'appel à projets « une webradio, un parrain », la collectivité et la région académique s'engagent à hauteur de 14 850 € dans l'équipement et l'accompagnement d'une activité webradio dans 11 collèges du département non équipés à ce jour.

HABITAT

Le Protocole départemental en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et la non-décence 2023-2027 est approuvé par le Département. Ce protocole multi-partenarial est notamment structuré autour d'un pôle qui traite en moyenne 500 signalements par an relevant de la non-décence et de la non-conformité des logements présentant des risques pour la santé ou encore la sécurité des occupants. Le Département y est pleinement mobilisé au titre de ses priorités d'action.

Par ailleurs, deux subventions sont accordées à Meurthe-et-Moselle Habitat (mmH) pour des opérations de construction de 12 et 32 logements seniors à Neuves-Maisons et Bois-de-Haye au titre des aides à la pierre dans le parc locatif social.

MOBILITES DOUCES

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires au développement des mobilités douces, le Département a validé l'affectation de plus de 168 000 € à Grand Longwy Agglomération pour la réalisation d'une nouvelle liaison cyclable d'une longueur totale de 2,5 km entre Cons-la-Grandville et Cutry.

MEMOIRES

Le Conseil départemental accorde 15 000 € de subventions pour deux projets audiovisuels : la réalisation du film documentaire « Le fantôme du Sergent Blandan », portée par l'association nancéienne Histoire en héritage, et la restauration du film de fiction du Studio 16, « Des quetsches pour l'hiver » portée par le Pôle de l'Image de Villerupt. Ce soutien à l'audiovisuel s'inscrit dans le cadre de la feuille de route départementale des mémoires industrielles, ouvrières et des immigrations.

CULTURE

Mesures liées à la crise de la Covid-19 en 2020 et 2021, changements d'habitudes des festivaliers, hausses des coûts des plateaux artistiques... Le monde de la culture, notamment les petites structures, ont subi de plein fouet les bouleversements de ces 3 dernières années. Le Département a voté un soutien exceptionnel aux associations organisatrices de trois festivals départementaux ayant connu des déficits conjoncturels : festival Le Jardin Du Michel 16 500 €, festival East Summer Fest 9 000 €, festival Vach'de Rock 3 500 € (en plus de leurs subventions annuelles).